

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 octobre, à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

**Présents** : Patrick **PETORIN**, Alain **GUILBOT**, Muriel **LIMOGES**, Vincent **LICOINE-GELIBERT**, Christian **RAYMOND**, Victor **FOUET**, Nicolas **LIMOGES**, Pascal **TALON**, Karine **BOIZUMEAU**

**Excusé** : **RICHARD** Sandrine donne pouvoir à Patrick PETORIN

**Absent** : **FREJOU** Julien

### **Secrétaire de séance** : Victor **FOUET**

Monsieur Le Maire accueille les conseillers présents, puis il ouvre la séance. Le précédent compte-rendu du 3 Octobre est adopté. Monsieur FOUET Victor est nommé secrétaire de séance.

### **1- VENTE DE LA SAILLETTE / CMNE PAMPLIE : Délib 035-11-14-2022**

Monsieur Le Maire demande aux conseillers, l'autorisation d'acheter le terrain de la Saillette et de se rendre chez le Notaire pour signer l'acte de vente. Cet achat permettra de louer le terrain à M. METAIS, afin qu'il puisse avoir accès au puit.

Prix de Vente : 7000€

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat à 6000€

Après en avoir délibéré le conseil vote à **l'Unanimité**

### **2- ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur Le Maire informe les conseillers, sur les différentes plages horaires du matin et soir de l'éclairage public :

Matin : 06h30 – 08h00

Soir : 18h00 – 22h00

Monsieur Le Maire propose de modifier l'éclairage public l'hiver et de le supprimer l'été, afin d'effectuer des économies. Il propose les horaires suivants :

Matin : 06h00 – 08h00

Soir : 18h00 – 20h30

### **3- CONTROLE EQUIPEMENT DU STADE : Délib 36-11-14-2022**

Monsieur Le Maire explique aux conseillers, l'obligation de vérifier les équipements (but, panier de basket, ...) du stade. Il a démarché la Société Soléus pour obtenir un devis.

Le contrat proposé est de 165€ HT pour une durée de 3 ans avec un passage annuel, pour un stade ayant entre 1 à 7 équipements.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer le devis comme il a été cité précédemment.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'**Unanimité**

### **4- CORRESPONDANT DEFENSE INCENDIE**

Monsieur Le Maire demande aux conseillers qui veut être le correspondant Défense Incendie.

M. TALLON Pascal est nommé.

### **5- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Monsieur Le Maire explique aux conseillers, la commune est dans une zone de séisme niveau 3, il faut créer un PCS dans les 2 ans, en cas de catastrophe naturelles.

Il faut 2 personnes pour s'occuper du projet avec Monsieur Le Maire.

### **6- ARRETE CIA / PAIEMENT HEURES SUPPLEMENTAIRES – M. ALBERT GEOFFREY : Délib 037-11-14-2022**

Monsieur Le Maire explique aux conseillers, le choix de faire un arrêté CIA pour M. ALBERT Geoffrey afin de régulariser son salaire.

Le Conseil Municipal opte plus sur le paiement des heures supplémentaires effectués par M. ALBERT Geoffrey.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'**Unanimité**

### **7- CONVENTION D'ADHESION MEDIATION DU CDG 79**

Monsieur Le Maire lit aux conseillers, le courrier reçu par le CDG, qui propose de mettre en place une convention de médiation avec le CDG 79.

Cette convention est gratuite, seule la saisine du médiateur à l'occasion d'un litige entre un agent et son employeur, donnera lieu à une contribution financière effective, de lors de 60€ par h sur un tarif forfaitaire de 400€.

Après en avoir délibéré le conseil vote : 5 CONTRE

3 ABSTENTION

2 POUR

Le conseil Municipal refuse la signature de la convention CDG.

## 8- Questions diverses

- Manifestation sportive « Randonnée du Père Noël » en moto aura lieu le 17/12/22.
- Contrôle des points d'eau a été réalisé, quelques travaux sont à réaliser.
- La restriction d'eau est toujours d'usage via les arrêtés préfectoraux.
- Repas du 11 novembre : 33 personnes sont venues au repas.
- Suite au vol du garage de la commune, l'assurance nous rembourse 8374€
- Nouvelle convocation de la commune sur le dossier de Mme LIEDOT Stéphanie le 07/12/2022.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures, et ont signé au registre les membres présents.

***Le Président***  
Mr PÉT<sup>É</sup>TORIN

***Le secrétaire***  
Mr FOUET

Prochaine réunion le : **Lundi 12 décembre**